

COMPTE-RENDU du 13 février 2019

Présents : 8 personnes et 4 excusées.

Le vote des comptes de gestion et des comptes administratifs est reporté à une prochaine séance et le vote des budgets aura lieu lors de la séance du 19 mars.

Ordre du jour :

- Revente de la licence au repreneur du commerce.
C'est la société SASU LESIZ qui va exploiter le commerce bar restaurant qui demande le rachat de la licence. La gérante en est MME Mélek OZTAS.
La délibération de la commune revend au prix du rachat, soit 1300 € mais il sera stipulé, par convention, qu'elle reste dans les lieux.
En plus du bar, le repreneur assurera la restauration rapide et le menu du jour. L'ouverture est prévue en mars.

Le salon de coiffure a trouvé un repreneur et va rouvrir en avril.

Le snack sur le site « Delage » prévoit une ouverture en avril.

- Travaux de voirie de la Rue de Rampôt faits par la CCMDL et leurs financements.
Avec le transfert des compétences, la commune ne peut pas prendre en charge des travaux sur la voirie transférée.
Après la réfection des réseaux d'assainissement, l'enfouissement des réseaux secs du SYDER et de TELECOM sont achevés.
Les travaux de voirie, incombant à la CCMDL sont prévus pour une enveloppe d'environ 130 000 €, deux années de dotations sont nécessaires et la commune devra, en plus, assurer un fonds de concours pour compléter.
- Les travaux du SDMIS sur la caserne ont été un peu perturbés par l'épisode froid neige. Il convient de mettre un terme à l'alimentation de la pompe de la fontaine par le compteur électrique de la caserne. Pour plus d'autonomie et pour faciliter les relevés des compteurs, il faudrait aussi envisager de déplacer les compteurs d'eau à l'extérieur. Sinon, il faudra, dans la vente à venir, convenir d'une servitude d'accès à la cave actuelle.
- Délibération spécifique pour le poste retenu pour la secrétaire générale au grade d'attaché territoriale avec IFTS pour respect de la rémunération actuelle de la postulante.
- Convention pour la compétence « enfance jeunesse » portée par la CCMDL.
La CCMDL a œuvré pour retrouver un financement aux actions sociales à l'enfance et à la jeunesse pour les crèches et micro crèches et les centres de loisirs. Par contre, les garderies périscolaires ne sont plus éligibles au financement de la CAF.
- Arpentages finalisés et actes notariés à engager. L'élargissement du chemin de " Brulevent " nécessite l'achat de 245 m² auprès des successeurs de MME VOUTE veuve ODIN, de 59 m² aux époux VERMARE TISSEUR. Au carrefour de Rampôt et la Charmatière, une emprise est identifiée pour 55 m² sur la propriété PONCHON et sur le chemin du Forez, une emprise de 3m² a été arpentée pour affectation à la commune. Les actes seront confiés aux notaires des vendeurs.
La vente du terrain du bief est en cours.

- Reconduction des fiscalisations du SIEMLY pour 4 467.60 € et du SIVOS pour 707.88 € (actuellement 35 élèves de la commune sont scolarisés sur le collège du val d'Argent élèves).
- Suite à la suggestion des membres de la commission histoire, la commission culturelle envisage de travailler sur des illustrations de plaques commémoratives d'emplacements d'intérêt particulier ou historique.
- Les élus reconduisent l'adhésion à l'association des Maires du Rhône et des Maires Ruraux et au CDG. L'association des 4 cantons, qui n'a pas encore fait évoluer son appellation, a fait part de sa cotisation d'un montant de 438 €.
- La carte scolaire et la notification de la population décomptée pour 1478 habitants par l'INSEE au 01/01/2019 confirme une augmentation régulière des habitants sur la commune.
- Bilan des subventions de 2018 et décision des subventions 2019.
 - a. Les subventions versées en 2018 sont examinées et sont reconduites pour les activités pédagogiques, culturelles et sportives des mineurs domiciliés sur la commune. A titre ponctuel, la Jeun'Gym bénéficiera d'une subvention de 300 € pour le dédommagement des frais pour le déplacement de son activité à la salle Pierre Delage.
 - b. Une subvention de 2 000 € est reconduite au profit de l'association des "Amis de Haute-Rivoire".
 - c. L'amicale laïque reconduit la fête de la musique le samedi 22 juin 2019. Elle loue les jeux de lumières et le matériel directement auprès de l'association LAFABRIK. La commune aidera à hauteur de 100 €. Un élu membre de l'association s'abstient de prendre part au vote.
 - d. Le cinéma itinérant des Monts du Lyonnais n'a pas présenté de demande à ce jour.
 - e. Le comité des Foires va être dissout et le reliquat financier de 1536.21 € est restitué au profit de la commune qui s'engage à en faire usage pour les jeux ou actions récréatives pour les enfants...
- **Compte-rendu de la délégation au maire :**
 - a. L'Entreprise PRISMAFLEX a donné la dédite du local de la Grand-Croix, le bien est vacant et l'avis des domaines sera sollicité pour l'estimation de sa valeur.
 - b. Pour les prestations de faucardages des bassins de roseaux, les Brigades vertes seront sollicitées, sur la base des nouveaux tarifs de 500 € par jour et par équipe.
 - c. L'aménagement du rond-point est à revoir dans une enveloppe d'environ 4000 €. La commission fleurissement est sollicitée pour participer à ce projet.
 - d. L'association Monts Energies fait part de son montage participatif pour encourager au développement des énergies renouvelables. La commune, qui cautionne l'esprit de cette action, envisage de prendre des parts à hauteur de 100 €. L'inauguration de leurs actions se fera chez Monsieur Francis CHAVEROT le 30 mars 2019. Les crédits seront inscrits au budget. Par contre, il sera étudié comment racheter les parts souscrites en un temps auprès de la Caisse d'Epargne pour cautionner l'implantation du distributeur de billet.
- **Courriers divers :**
 - a. Il est notifié que des moyens ont été mis en œuvre pour apaiser des conflits de voisinage.
 - b. Des particuliers, soucieux d'établir un dialogue constructif, ont rencontré le gérant de la méthanisation qui leur a exposé des moyens envisagés pour réduire l'impact des odeurs de la méthanisation.
 - c. Un courrier d'un locataire conteste une redevance d'assainissement qui se justifie, toutes les eaux consommées doivent être recyclées.

- d. Une alerte est donnée sur les nuisances de fumée de cheminée qui pollue. On rappelle que seul le bois se brûle mais pas les dérivés.
- e. La généralisation des tirs de feux d'artifice nécessite une autorisation et le respect de certaines règles de bienséance.

- **Bilan des commissions :**

- a. L'épisode neigeux a été bien résorbé par la commune avec la nouvelle organisation mise en place et l'intervention d'un prestataire externe. L'achat d'une nouvelle lame à neige et d'une saleuse professionnelle est envisagé et sera acté au budget. Plusieurs remarques portent sur l'inertie du déneigement sur les départementales. Les élus saisisront le président du Conseil départemental.
- b. Pour l'élagage, avant de se prononcer pour le remplacement de l'épareuse, il sera étudié une alternative au recours à un prestataire. Cette solution permettrait de repositionner un agent technique sur l'entretien des espaces verts.
- c. La commission communication s'est engagée dans la réalisation de POKETPLAN.
- d. La réunion publique du PLU a mobilisé un public très attentif aux enjeux du futur projet. Parallèlement la modification n°4 pour la saisie de la CDPENAF donnera lieu à une enquête publique concomitante à celle du déplacement de l'impasse des teinturiers. Le commissaire enquêteur sera Monsieur Bernard SOLENTE. La validation de cette modification permettra l'extension ou évolution des bâtiments dans la zone N et la régularisation de tous les projets figés.
- e. Les bénévoles de la bibliothèque seront présents lors du prochain conseil. L'achat de poufs et fauteuils est à prévoir.
- f. Pour le budget, il faudra bien provisionner les budgets pour les réserves foncières.

- **Evénements et Questions diverses :**

- a. En raison du cyclo canton, il faudra prévoir une réception adaptée.
- b. La commémoration du 19 mars aura lieu le 24 mars à 11 heures aux Halles.
- c. L'arrêt du ramassage des cartons pose problèmes aux commerçants, particulièrement à ceux qui en ont beaucoup. Ce service, géré par la CCMDL a été arrêté au 01/01/2019.
- d. Les élections européennes auront lieu le 26 mai, le jour de la fête des mères.
- e. Balai samedi 16/02.

La séance est levée à 23 heures 30

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUEMOT